DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers				
en exercice	: 39			
Quorum	: 20			
A l'ouverture de la séance				
Nombre de présents	: 26			
Nombre de représentés	: 07			
Mise en discussion du rapport				
Nombre de présents	: 26			
Nombre de représentés	: 07			
Nombre de votants	: 33			
ОВЈЕТ				

Affaire nº 2024-044

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 mars 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 3 avril 2024.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 2 avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Karine Mounien, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, M. Didier Amachalla par Jean-Claude Adois, Mme Barbara Saminadin par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Wilfrid Cerveaux.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

<u>Absents</u>: M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE

Olivier HOARALL

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID: 974-219740073-20240402-DL_2024_044-DE

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi du 1 er juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-027 du 2 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous »;

Vu les délibérations respectives du conseil municipal n° 2020-088 du 4 août 2020 et n° 2023-086 du 04 juillet 2023 approuvant les modifications du cadre d'intervention du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-126 du 3 octobre 2023 approuvant l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif « licence sportive pour tous »;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son concours financier aux sportifs et clubs portois dans leur cheminement vers la pratique encadrée couvrant les adhésions aux licences de compétition ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 20 mars 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, aux associations sportives selon les modalités précisées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

KE MAIRE

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous » au titre de la saison 2023-2024.

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (n° 2019-027) et que son cadre d'intervention a été modifié et adapté le 4 août 2020 (n° 2020-088) et le 4 juillet 2023 (n° 2023-086).

Conformément au cadre d'intervention en vigueur fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le mercredi 14 février 2024 sur l'éligibilité administrative de 60 dossiers individuels remis par 6 associations sportives au titre de la saison sportive 2023-2024, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	Aïkido club de l'Ouest	Aïkido	6	300 €
2	Association Sportive et Culturelle de l'Ile de La Réunion	Boxe thaïlandaise	28	1 400 €
3	Cercle d'Escrime de l'Ouest	Escrime	8	400 €
4	Dalons Port Karaté Do	Karaté	2	100 €
5	Le Port Canne de Combat	Canne de combat	15	750 €
6	Les Archers Portois	Tir à l'arc	1	50 €
	TOTAL		60	3 000 €

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, aux associations sportives selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.